Image not found or type unknown

probleme avec garage proffessionnel

Par **jeremy37**, le **13/02/2013** à **12:35**

bonjour ma femme et moi avons acheter un véhicule dans un garage professionnel en juillet 2012 nous l avons acheter 2490 euro ce véhicule nous a était livrer le 14 aout 2012 depuis une vrai galère cette voiture n arrête pas de tomber en panne tous les 300 km environs a chaque fois le garage venait la cherche et nous attendions qu'il fasse les réparations qui cela dis il m est impossible de fournir des facture car soit disant il ne pouvait ce facturer eu même hors ce véhicule et retomber en panne le 26 octobre 2012 preuve a l appuie car véhicule de prêt . le garage m a dis nous venons le chercherai a trainer jusqu'au 07 février 2013 (quand même)j ai était obligée de faire appel a une dépanneuse a mes frais puis de faire les réparation s élevant a 267.14 euro cependant le garagiste ma dis qu'il y avait également le volant moteur ainsi que l embrayage a changer soit une facture a 1400 euro puis je faire valoir l article l 211-4 sachant que le véhicule et tomber en panne pendant la période de la garantie garage boite moteur et pont je signale que je n ai effectuer que 5000 km avec ce véhicule et que j ai changer le démarreur a mes frais facture a l appuie merci d avance

Par **antimoine**, le **13/02/2013** à **20:05**

Bonjour,
Vous avez écrit :
[citation]nous attendions qu'il fasse les réparations qui cela dis il m est impossible de fournir des facture car soit disant il ne pouvait ce facturer eu même hors ce véhicule et retomber en panne le 26 octobre 2012 preuve a l appuie car véhicule de prêt [/citation]
C'est hélas incompréhensible ! La suite n'est pas plus claire.
Faites des phrases courtes, avec des points, ça permet de respirer ! A l'occasion, relisez votre texte avant de l'envoyer
Comment répondre si on ne comprend pas votre problème ?

Par **antimoine**, le **14/02/2013** à **02:58**

Si j'ai bien compris, voilà comment se résume votre affaire :
[citation]Nous avons acheté un véhicule auprès d’un professionnel en juillet 2012 pour 2490 €. Livraison 14 aout 2012. Depuis, c’est une vraie galère. Cette voiture n’arrête pas de tomber en panne, tous les 300 km environ. A chaque fois, le garage venait la chercher et nous attendions qu'il fasse les réparations. Mais il lui est impossible de fournir des factures, car (soi-disant) il ne pouvait pas se facturer lui-même. Pourtant, ce véhicule est retombé en panne le

26 octobre 2012 (Pour preuve : j’ai eu un véhicule de prêt). Le garage m’a dit : nous venons remorquer votre voiture. Mais rien ne se passait. J’ai donc fait appel à une dépanneuse (à mes frais) pour amener la voiture à ce garage le 7 février 2013. J’en ai eu pour 267.14 € de réparations. De plus, le garagiste me dit qu’il faudrait changer le volant moteur et l’embrayage, pour environ 1400 €. Puis-je faire valoir l’article L211-4 sachant que le véhicule est tombé en panne pendant la période de garantie (couvrant boite, moteur et pont). A noter : je n’ai fait que 5000 km et j’ai changé le démarreur à mes frais[/citation]
Apparemment, le garagiste a pris en charge les premières réparations puisqu'il ne pouvait pas se faire des factures à lui même. Donc, rien à à dire à ce niveau là. Pour le reste, la garantie ne couvre, si j'ai bien compris, que la boite de vitesse, le moteur et le pont. Les autres réparations restent, hélas, à votre charge, me semble-t-il. La facture de 267.14 € correspond à quels travaux ? (à ce prix là, ça m'étonnerait que la boite, le moteur ou le pont soient concernés ; il s'agirait donc de réparations hors garantie, semble-t-il)
Le cas échéant, si votre garagiste refuse de faire les réparations couvertes par la garantie, il faudra procéder à une expertise contradictoire avant de faire les travaux. Pour cela, il faudra saisir la protection juridique de votre assurance.
Mais à priori, selon vos explications, l'embrayage et le volant moteur ne sont pas couverts par la garantie. Ils seront à votre charge. Reste à voir si ces réparations sont vraiment indispensables. Un embrayage qui patine, ça se remarque...
Voyez éventuellement un autre garagiste.
Maintenant, pour 2500 €, il ne faut pas s'attendre à avoir une voiture quasiment neuve

Par **antimoine**, le **14/02/2013** à **03:19**

Petit complément :
Pour les réparations que votre garagiste a pris en charge, il pouvait très bien vous faire une facture *à votre nom, avec la mention : à payer "zéro".* Vous pouvez avoir besoin de prouver que telle ou telle réparation a été effectuée.
C'est ce que font les constructeurs pour les réparations sous garanties.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés